



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/01/2023  
Reçu en préfecture le 19/01/2023  
Publié le   
ID : 074-217400761-20230117-2023\_01D-DE

**Nombre de conseillers :**

En exercice **18**  
Présents **15**  
Votants **16**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier  
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 6 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE

**23/01**

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Valérie STEFANUTTI, Marlène CHAFFARD

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET

Objet :

**Décision modificative n°2 pour le Budget Auberge**

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de voter des crédits au chapitre 041 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184 : Mobilier		9 510.00 €
<b>TOTAL D 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>9 510.00 €</b>
R 238 : Avances commandes immo. Corpo.		9 510.00 €
<b>TOTAL R 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>9 510.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** cette modification.

Le secrétaire de séance  
Brigitte BARRET



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le et de la publication le  
Le Maire,